

Département de la Somme  
**Commune d'Oresmaux**

Rue de l'École – 80160  
Arrondissement d'Amiens - Canton d'Ailly sur Noye  
☎ 03.22.42.02.17 - ✉ [mairie.oresmaux@orange.fr](mailto:mairie.oresmaux@orange.fr)

## PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

Séance du Jeudi 19 Octobre 2023

*Date de la convocation* : 12 Septembre 2023

*Date d'affichage du P.V.* : 23 Octobre 2023

*Nombre de membres afférents au Conseil municipal* : 15  
*Nombre de membres en exercice* : 15  
*Nombre de votants* : 7

**Membres en exercice** : M. CUVILLIER Guillaume ; Mme DIZENGREMEL Joëlle ; M. CAZIN Julien ; M. LEROY Alexandre ; M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel ; Mme ADELINÉ Julie ; Mme MATIFAS Amélie ; M. GARNIER Jacques ; Mme PÉRONNE Michèle ; Mme GARNIER Martine ; M. BERTRAND Hervé ; M. WURMSER Marc ; Mme GALAND-ALEXANDRE Céline ; Mme BERTRAND Adeline

**Absents excusés** : M. CUVILLIER Guillaume ; Mme MATIFAS Amélie ; Mme BERTRAND Adeline ; Mme ADELINÉ Julie.

**Absents non excusés** : M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel ; M. CAZIN Julien ; M. LEROY Alexandre ;

**Secrétaire de séance** : Mme GARNIER Martine

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi dix-neuf octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Oresmaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

### Ordre du jour :

- 1°) Adhésion à la compétence « maîtrise de la demande d'énergie » proposée par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme.
- 2°) Composition de la Commission « Appel d'Offres »
- 3°) SISA : Approbation des nouveaux statuts et désignation des représentants.

Madame GARNIER Martine est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire constate que le quorum n'est pas atteint.

En application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente », Madame le Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer.

Elle renvoie la séance au Mardi 24 Octobre 2023 à 19 heures.

Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre du jour.

La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.